

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

Rapporteur :

**Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019 (accusé de réception du 01/07/2019)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions relations internationales

La ville de Quimper accompagne plusieurs associations au titre des relations internationales.

Monsieur Roland ANGOTTI ne prenant pas part aux délibérations, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser, pour l'année 2019, les subventions de fonctionnement suivantes au titre des relations internationales (imputation budgétaire 041 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2018	Montant 2019
- Association Quimper - Remscheid	2 500,00 €	2 500,00 €
- Comité de jumelage Quimper - Lavrio	2 500,00 €	3 000,00 €
- Comité de jumelage Quimper - Ourense	2 500,00 €	2 500,00 €
- Association Bretagne - Ecosse	200,00 €	200,00 €
- Association Cornouaille - Québec	400,00 €	800,00 €
- Association franco - Chinoise	-	2 500,00 €